

RALLYCIRCUIT 2021

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

NATIONAL (PEA)	Tarif Préférentiel * Jusqu'au 15/11/21	Tarif Standard * A partir du 15/11/21
MODERNE	800 €	1000 €
HISTORIQUE = VHC + Classic	700 €	900€
EQUIPAGE ASAC CPR/MARSEILLE	- 100€ du tarif préférentiel jusqu'à la clôture	
Sans publicité de l'organisateur	Tarifs multipliés par 2	

NATIONAL REGULARITE	Tarif Préférentiel * Jusqu'au 15/11/21	Tarif Standard * A partir du 15/11/21
HISTORIQUE = VHRS	600 €	800 €
VMRS	600 €	800 €
EQUIPAGE ASAC CPR/MARSEILLE	- 100€ du tarif préférentiel jusqu'à la clôture	
Sans publicité de l'organisateur	Tarifs multipliés par 2	

* Plus frais d'engagement = 1,5% de tarif des différents engagements.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT EN COURSE

TARIF comprenant :

- Les droits sportifs pour les compétiteurs,
- L'assurance responsabilité civile organisateur,
- La médicalisation professionnelle,
- 2 Badges nominatifs pour les Assistances
- 1 Plaque pour 1 véhicule d'Assistance (type auto, van ou camionnette)
- 1 emplacement paddock de 60m² pour assistance
- Participation aux frais d'organisation
- Le Welcome Pack
- 1 Road-book de chaque spéciale, les stickers et documents de course,
- Les Frais de dossier.

PRICE including :

- *sporting rights for competitors,*
- *organiser's civil liability insurance,*
- *Medicalization professional,*
- *2 pass with names of Service team*
- *1 car for Service (car or small van)*
- *1 space of 60m² in paddock for service*
- *Organization fees,*
- *The Welcome Pack*
- *1 Road-book of each special, Rally's document*
- *Application fees.*

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Cette demande doit parvenir au Comité d' Organisation au plus tard le **Lundi 6 Décembre 2021**

*This entry form must reach the Organization Committee not later than **Monday December 6th***

CHOISIR LE MODE DE PAIEMENT EN LIGNE

Sur la plateforme :

- Par virement bancaire
- Par carte bancaire

À envoyer par la poste à l'adresse suivante :

ASA MARSEILLE, 149 Boulevard de Rabatau - 13010 Marseille France

- Par chèque à l'ordre **ASA MARSEILLE**

IMPORTANT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier, d'un participant sans avoir à en donner les raisons. **La date de prise en compte de la demande d'engagement ne sera effective qu'à réception du montant total de l'engagement.**

The Organizing Committee reserves the right to refuse a driver, co-pilot or participant's entry without being obliged to give a reason. The rate for the entry will be considered only if it's accompanied by payment of the fee.

IMPORTANT

Les paiements seront effectués impérativement en Euro par virement bancaire ou carte de crédit.

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

ASA MARSEILLE n'acceptera qu'un seul et même payeur par véhicule ou team. Celui-ci devra effectuer tous les paiements aux échéances définies.

Facturation : Suite à l'inscription et sur demande, une seule facture sera établie aux noms et adresse du payeur reprenant l'ensemble des prestations payées à ASA MARSEILLE . En aucun cas ASA MARSEILLE ne pourra facturer plusieurs personnes ou entités pour un même dossier.

Refus d'engagement - forfait

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Au candidat dont l'engagement aurait été refusé
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- Le montant de frais de dossier non remboursable (100 €)
- De 0% pour les demandes reçues jusqu'au 25 novembre
- De 50% pour les demandes reçues à partir du 26 novembre inclus jusqu'aux vérifications

Les droits d'engagement versés seront remboursés au plus tard le 27 Février 2022 aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé par le Comité d'Organisation. A la suite des vérifications techniques et administratives, tout concurrent se voyant refuser le départ pour non-conformité de son véhicule et/ou de ses papiers administratifs, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses droits d'engagement.